

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 18 JUILLET 2024
- NOTE DE SYNTHÈSE -

1 - ENSEIGNEMENT : Dénomination de la nouvelle école située sur l'éco-quartier JOLY JEAN.

La Ville a proposé aux Avignonnais de voter pour le nom de la nouvelle école qui ouvrira en septembre 2024. Les Avignonnais ont pu choisir entre 9 propositions.

2 - ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2024/2025.

Mise en place de partenariats pour la prise en charge de cycles d'activités périscolaires dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

3 - ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : conventions financières 2024 avec les associations culturelles conventionnées - convention financière avec la Fondation Abbé Pierre pour l'organisation du festival C'est pas du luxe !.

Il s'agit de signer des conventions financières avec des associations. D'une part, les conventions financières pour versement du solde des subventions accordées aux acteurs culturels conventionnés et d'autre part, la convention financière établie avec la Fondation Abbé Pierre pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival C'est pas du luxe !.

4 - ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : Appel à Projets culturels 2024 - Associations subventionnées.

Subventions accordées à des associations culturelles non conventionnées dans le cadre de l'Appel à Projets Culturels 2024.

5 - AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne.

La Bibliothèque Nationale de France met en œuvre le plan national de numérisation de la presse ancienne (2025-2027). Avignon Bibliothèques possède un fonds conséquent de périodiques anciens parmi lesquels Le Courrier d'Avignon, collection unique au niveau national. La convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France permet la numérisation de l'ensemble du corpus du Courrier d'Avignon à des fins de conservation, de signalement et de valorisation du fonds auprès des publics. Dans le cadre de cette convention, la Bibliothèque Nationale de France prend totalement en charge le coût de la numérisation de l'ensemble du corpus, mais aussi les frais engendrés par la préparation des documents (dépoussiérage, réparations des reliures, restaurations...) à hauteur de 50% du montant total du coût. Cette numérisation d'un corpus exceptionnel permet une meilleure valorisation des collections patrimoniales et le développement d'actions d'éducation aux médias et à l'information, notamment dans le cadre de la semaine de la presse.

6 - SOLIDARITES : Conventions pour la mise en œuvre des corbeilles solidaires au profit des seniors et des étudiants.

Depuis 2020, la ville a signé deux conventions de partenariats avec l'association Icipass / supermarché solidaire pour la fourniture, la confection de corbeilles solidaires au profit des personnes âgées (depuis avril 2020) et des étudiants (novembre 2020) qu'il convient de reconduire pour maintenir ces dispositifs destinés aux personnes les plus fragiles ou en difficulté.

7 - ACTION SOCIALE : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Sports Loisirs Culture d'Orel - Signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs en date du 24 février 2024 entre la Ville et l'association Sports Loisirs Culture d'Orel.

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 9 000 € à l'association Sports Loisirs Culture d'Orel, dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Avignon et la CAF, pour lui permettre de retrouver un équilibre financier.

8 - RESTAURATION SCOLAIRE : Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024.

Il est proposé d'acter l'application d'un taux multiplicateur de 0,00199 à la tarification de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024.

9 - RESTAURATION SCOLAIRE : Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse - restauration scolaire des élèves du collège Viala.

La convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse arrivant à expiration au terme de 3 années, il s'agit d'en renouveler les termes pour 1 année renouvelable 2 fois.

10 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Evolution du Parc des Expositions d'Avignon - Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable - Adoption du protocole de développement et de coopération sur le devenir du Parc des Expositions d'Avignon.

La Ville d'Avignon a conclu avec la SCI du parc des expositions (constitué par CITADIS, AVIGNON TOURISME et la CCI de Vaucluse) un bail emphytéotique en vue de réhabiliter le site du parc des expositions et d'en gérer l'exploitation. Les statuts d'Avignon Tourisme ayant évolué et la Ville souhaitant entreprendre une réflexion partagée sur le devenir du site, il est demandé de procéder à la résiliation anticipée du bail. En parallèle, il convient de signer un protocole de développement et de coopération sur le devenir du parc des expositions d'Avignon.

11 - SPORTS : Modification de la tarification et des règlements intérieurs des bases de loisirs et des animations sportives municipales.

La présente délibération porte sur la création de tarifs adaptés au public fréquentant les bases de loisirs et les activités sportives dispensées par la Ville. Il s'agit principalement de mettre en place de nouveaux tarifs pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants, et résidant hors Avignon. Il est également question de créer un tarif unique réservé aux artistes festivaliers, intermittents du spectacle, correspondant au tarif maximum réservé aux Avignonnais. Enfin, pour les enfants placés en foyer ou en structure spécifique (IME, ASE...) ou les enfants relevant d'une situation particulière (réfugié politique...), il est proposé d'adopter un tarif correspondant au tarif minimum actuel pour les Avignonnais.

12 - SPORTS : Subvention exceptionnelle à une association sportive conventionnée - Année 2024.

La Ville propose d'allouer une aide exceptionnelle de 30 000 € au Club sportif USAP BASKET.

13 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Attribution de subventions permettant un soutien dans le cadre du fonctionnement des associations pour la mise en place d'actions.

14 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).

Par délibération n°37 du 27 novembre 2019, la Ville a décidé de s'engager sur la période 2020-2025 dans un nouveau dispositif opérationnel OPAH-RU. Il est proposé d'accorder cette aide aux dossiers complets répondant aux critères mis en place.

15 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projets Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2024 aux associations.

Pour l'année 2024, il est proposé d'accorder à des associations, l'attribution de subventions pour un montant total de 105 500 euros.

16 - MOBILITE : Projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire avignonnaise - Demande de labellisation du projet et convention d'études d'exploitabilité du nœud ferroviaire d'Avignon.

Il s'agit d'approuver la participation de la ville d'Avignon au processus de labellisation du projet de SERM Avignonnais par l'Etat, d'autoriser le dépôt par la Région Sud au nom des partenaires locaux du pré dossier de labellisation du SERM Avignonnais et d'approuver la convention de financement de l'étude d'exploitabilité du nœud ferroviaire d'Avignon, en lien avec le projet SERM, entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la ville d'Avignon et la SNCF.

17 - VOIRIE : Adhésion au syndicat Maintenance des Routes de France (MRF).

Il s'agit d'adhérer au syndicat Maintenance des Routes de France au titre de la thématique voirie à compter de 2024. L'adhésion annuelle est gratuite pour les Collectivités Territoriales.

18 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

19 - URBANISME : Ecoquartier Joly Jean : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 et de la convention d'avance de trésorerie.

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier Joly Jean, il s'agit d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 et de la convention d'avance de trésorerie.

20 - URBANISME : Bilan des acquisitions et des cessions 2023.

Il convient de présenter le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune et par les opérateurs mandatés par la Ville en 2023.

21 - URBANISME : Instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur des "Broquetons - Joannis" à Montfavet.

Il s'agit d'instaurer un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur des "Broquetons - Joannis" à Montfavet.

22 - SECURITE PUBLIQUE : NPNRU Secteur Rocade : Création d'un poste de police mutualisé - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat.

Dans le cadre de la création d'un nouveau poste de police mutualisé Police Municipale / Police Nationale dans le quartier Sud Rocade, il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat.

23 - GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : NPNRU – Secteur Rocade : Ilot « Le Mistral » - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat.

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat sur le quartier Rocade (ilot "Le Mistral").

24 - FONCIER - ACQUISITIONS : NPNRU quartier des Olivades - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sises Place Perlette.

Acquisition de 2 parcelles appartenant à Grand Delta Habitat dans le cadre du NPNRU quartier des Olivades. Cette acquisition constituera auprès de l'ANRU un jalon opérationnel qui permettra d'engager l'opération de renouvellement urbain des Olivades et de bénéficier d'un acompte sur les financements prévus à la Convention NPNRU.

25 - GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : Projet de renouvellement urbain « Grands Cyprès / Trillade » : Avenant n°2 au Traité de concession à la SPL Grand Avignon Aménagement, approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023, de la convention d'avance de trésorerie et de la convention de subvention tripartite définissant les modalités du versement d'une subvention par le Grand Avignon à la SPL Grand Avignon Aménagement.

Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 au Traité de concession à la SPL Grand Avignon Aménagement, du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023, de la convention d'avance de trésorerie et du projet de convention de subvention tripartite définissant les modalités du versement d'une subvention par le Grand Avignon à la SPL Grand Avignon Aménagement.

26 - URBANISME : Concession d'aménagement de la ZAC Bel Air : Approbation du protocole de fin de concession et du Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2023 valant bilan de pré-clôture.

Il s'agit d'approuver le protocole de fin de concession et le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2023 valant bilan de clôture.

27 - URBANISME : Opération publique d'aménagement du « Quartier Durable Méditerranéen de Bel Air » - Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement et de la convention d'avance de trésorerie.

Il s'agit d'approuver le traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement et la convention d'avance de trésorerie pour l'opération publique d'aménagement du Quartier Durable Méditerranéen de Bel Air.

28 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2023 et Budget 2024.

Le Crédit Municipal est un établissement communal de crédit. Tous les ans, une communication doit être présentée au Conseil Municipal sur les comptes de l'année précédente et sur le budget de l'année en cours. C'est l'objet de la délibération.

29 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de Ressources Humaines.

Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de ressources humaines.

30 - ADMINISTRATION GENERALE : Convention avec l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025.

L'enquête Familles est une enquête réalisée par l'Insee tous les 10 ans et doit être menée auprès d'un échantillon de 2000 communes environ, tiré au hasard, sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif ne concernera que certaines zones de la commune et la réponse à cette enquête se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, afin d'alléger la charge des agents recenseurs. Afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire nous sera versée. Les engagements mutuels de l'Insee et de la commune doivent être formalisés dans une convention.

31 - ENVIRONNEMENT : Convention de groupement avec le Grand Avignon - déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyers.

Il est proposé de se constituer en groupement et de signer une convention pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ».

32 - ENERGIE : Marché de fourniture d'électricité et de gaz - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Il s'agit de renouveler l'adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique.

33 - URBANISME : Régularisation foncière - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat d'un ensemble parcellaire de 148 m² à usage de cheminement piéton au parc Chico Mendes.

Il s'agit d'une régularisation foncière. La Ville doit acquérir 148 m² parcelles en nature de terrain à usage de chemin auprès de Grand Delta Habitat.